



Ville et campagne...
AU NATUREL



COMMUNIQUÉ DE PRESSE *Pour publication immédiate*

RENOUVELLEMENT POUR UNE PÉRIODE DE 10 ANS DE L'ENTENTE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE LAC-ETCHEMIN ET DE SAINT-LUC-DE-BELLECHASSE

Au responsable de l'information

Lac-Etchemin, le mercredi 30 avril 2014 – L'entente de regroupement des services de sécurité incendie de Saint-Luc-de-Bellechasse et de Lac-Etchemin est maintenant une réalité durable. En effet, l'entente de délégation de pouvoir en matière de sécurité incendie entre les deux municipalités qui avait été ratifiée le 4 décembre 2008 pour une période de cinq (5) ans a été renouvelée pour un terme additionnel de dix (10) ans le 23 avril dernier.

En résumé, l'entente renouvelée, en accord avec les termes de la Loi sur les cités et villes et du Code municipal, a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service intermunicipal de sécurité incendie qui dessert tout le territoire des municipalités parties à l'entente et d'y intégrer les services de premiers répondants. À cette fin, la Municipalité de Lac-Etchemin fournira les services complets en sécurité incendie et de premiers répondants à la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

Celle-ci prévoit, entre autres, que les acquisitions postérieures au regroupement seront la propriété commune des deux municipalités. L'acquisition de ces équipements sera assumée par les deux localités, selon un prorata équivalent à 80 % pour Lac-Etchemin et 20 % pour Saint-Luc-de-Bellechasse. Il en va de même pour le budget de fonctionnement de la brigade regroupée qui est de l'ordre de 316 830 \$ pour l'année 2014 (303 888 \$ en sécurité incendie et 12 942 \$ pour le service de premiers répondants).

La brigade réunie comprend 28 pompiers volontaires. Les services « intermunicipaux » de sécurité incendie et de premiers répondants sont sous la responsabilité de l'actuel directeur de la sécurité incendie de la Municipalité de Lac-Etchemin, M. Sylvain Poulin. À titre consultatif, un comité de sécurité publique, formé de 2 élus provenant des municipalités parties à l'entente et du directeur, se réunira au besoin et aura pour mandat de conseiller le directeur de la brigade dans ses opérations, en plus de l'appuyer et de l'accompagner dans la préparation des futurs budgets.

Selon les maires Harold Gagnon et Denis Laflamme "ce regroupement de services permet dès lors à nos municipalités respectives de posséder une force de frappe substantielle en ressources humaines spécialisées qui interviennent avec des équipements et des véhicules conformes aux normes.

Les maires, Harold Gagnon et Denis Laflamme ont tenu à réitérer que le renouvellement de cette entente a été facilité, encore une fois, par l'ouverture d'esprit des élus et des gestionnaires qui ont su mettre de côté l'esprit de clocher et travailler pour le bien de leur communauté respective. Ceux-ci soulignent que les 4625 résidants des deux municipalités devraient profiter pleinement des avantages de ce regroupement. L'entente est d'une durée de 10 ans renouvelable d'année en année à la fin du terme et prévoit une « clause de non-renouvellement » en cas de mésentente dans le futur.



À l'avant, , les maires Harold Gagnon et Denis Laflamme. À l'arrière, le directeur de la sécurité incendie, Sylvain Poulin la directrice générale de Saint-Luc, Huguette Lavigne et Laurent Rheault, directeur général de la Municipalité de Lac-Etchemin.

-30-

Pour information : Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier
Municipalité de Lac-Etchemin
Tél. (418) 625-4521
Courriel : munetchemin.lr@sogetel.net